

que certains problèmes ne pourront être résolus, que certaines questions demeureront sans réponse, en attendant que nous sachions quelles sont les intentions du Parlement à l'égard de ce bill et si le but ultime est le service unique.

Il s'agit d'un cycle d'ensemble de huit ans, cycle dont chaque étape a été préparée par les militaires, une fois l'autorisation reçue à cette fin. Le quartier général a été conçu par les militaires, à la suite de l'adoption du bill n° C-90. Les commandements ont été mis au point par les militaires, et approuvés conformément à nos usages constitutionnels, par le ministre et son personnel, ainsi que par le quartier général requis pour compléter le tout et y donner un sens.

Encore une fois, les intéressés voudraient connaître les intentions du Parlement canadien afin de pouvoir échafauder des projets en vue de l'objectif final, connaître ce dernier et se mettre à la tâche. Comme on l'a signalé devant le comité, la planification est possible dans une certaine mesure, mais il reste bien des choses qu'on ne saurait entreprendre tant que le bill ne sera pas adopté et que le Parlement n'aura pas fait connaître ses intentions. J'invite et exhorte donc les membres du comité à examiner sérieusement tous les points de vue exposés et toutes les mesures qui ont été prises et à songer à celles qu'il reste à prendre.

J'espère que les députés en concluront alors qu'il faudrait accorder aux militaires l'autorité nécessaire pour dresser des plans au sujet de la dernière partie du cycle, car c'est à cela que vise le bill, c'est cela qu'il doit assurer, c'est-à-dire qu'il indiquera de façon précise l'objectif final et l'autorisation nécessaire à la préparation des Ordonnances et Règlements royaux et de tout ce qui sera nécessaire pour tirer pleinement partie du miracle, selon l'expression du lieutenant-général Moncel, et du progrès considérable qui a été accompli, de lui permettre de porter fruit dans toute sa mesure et de se mettre en branle de la façon la plus méthodique et la plus efficace possible.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, je ne voudrais pas commencer mon exposé sans vous souhaiter chaleureusement, au nom des députés, la bienvenue à votre retour de maladie. (*Applaudissements*)

[*Français*]

Nous espérons que vous serez avec nous pour le reste du terme de ce Parlement, au moins—je ne peux pas en indiquer davantage—mais vous pouvez tout de même être assuré que notre accueil d'aujourd'hui est chaleureux.

[*Traduction*]

Le ministre a prouvé à merveille à la Chambre que nous allions acheter un chat dans un sac. Il nous demande de donner carte blanche au ministère de la Défense nationale, à lui-même, au ministre associé de la Défense et à leurs officiers, pour leur permettre d'organiser quelque chose. Aucun d'eux n'est très sûr de la tournure que prendront les choses avec le temps. Ce que le ministre oublie, c'est que lorsqu'il demande à la Chambre la permission de procéder à un changement aussi essentiel que celui-ci, il lui appartient d'en établir le bien-fondé. Ce n'est pas aux membres de l'opposition et aux adversaires de l'unification qu'il appartient de prouver le bien-fondé de leur attitude. J'aurais aimé que le ministre consacre cinquante minutes à l'unification et dix minutes à l'intégration, au lieu de faire l'inverse. Ce n'est pas à ceux qui ne croient pas à l'utilité de l'unification telle que l'ont démontrée, assez piètrement ma foi, le ministre et ceux qui ont témoigné devant le comité en faveur de l'unification ou du concept de force unique, qu'il incombe de justifier leur attitude.

Je ne nie nullement que bon nombre des témoins au comité ont pu démontrer la valeur de l'intégration au niveau du commandement et des fonctions. C'est uniquement de cela que nous a parlé le ministre cet après-midi; il nous a rabâché ce qu'il nous a dit en 1964 à l'appui du bill n° C-90, en décembre à l'étape de la résolution du bill n° C-243 et de nouveau à la deuxième lecture. C'était le thème principal, thème qui est revenu dans bien des témoignages des officiers de service en ce qui avait trait à l'intégration. On nous a signalé que c'était là les avantages de l'intégration. Mais lorsqu'il s'est agi d'unification, la situation fut bien différente. Ils nous ont dit: «Nous croyons que...», «Nous estimons que...» «Nous pensons que...». Et tout ce qu'on pouvait prévoir, tel un déclin dans le recrutement, une baisse évidente et déplorable du moral, a été écarté. On a fait preuve d'un optimisme insouciant à l'endroit de ces questions en disant: «Eh bien, cela pourrait être modifié.»

Ce sont là des remarques préliminaires, monsieur le président. Quand j'ai saisi la présidence de mon objection à l'étude de ce bill aujourd'hui, j'ai voulu établir un principe. Non pas que je ne fusse pas prêt à débattre la question, ou que mes collègues ne le fussent pas. Il s'agissait d'établir comme principe que le gouvernement doit exposer toute la situation à la Chambre, ce qu'il n'a pas fait. Nous l'avons vu recourir à un moyen technique pour se tirer d'affaires: il a fait circuler les pages